

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 3 décembre 2012 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du mardi 20 novembre 2012
4. Dépôt de la planification stratégique de la municipalité de Sainte-Luce

FINANCES

5. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement
6. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
7. Transferts budgétaires
8. Appropriation du surplus non affecté

ADMINISTRATION

9. Rapport du maire sur la situation financière
10. Autorisation pour traverse sentier motoneiges
11. Adoption du plan d'intervention municipale en sécurité civile
12. Félicitations à la compagnie *Le meilleur pour la faim*

URBANISME

13. Présentation de plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 272, route 132 Est
 - 141, route du Fleuve Ouest (+ dérogation mineure)

DIVERS

14. Correspondance
15. Affaires nouvelles
 - 15.1 Dates des séances du conseil pour 2013
 - 15.2 Nominations au comité consultatif d'urbanisme
 - 15.3 Paniers de Noël
 - 15.4 Feuillet paroissial
 - 15.5 Quai de Sainte-Luce-sur-mer
 - 15.6 Bibliothèque (secteur Luceville)
 - 15.7 Retrait de 2 pompiers et nomination d'un pompier
 - 15.8 Proposition BPR (égout domestique – rue St-Viateur)

- 15.9 Demande de renoncement à la réforme de l'assurance-emploi
- 15.10 Demande de la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli
- 16. Période de questions
- 17. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-12-330

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du mardi 20 novembre 2012

2012-12-331

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du mardi 20 novembre 2012 soit et est accepté.

4. Dépôt de la planification stratégique de la municipalité de Sainte-Luce

2012-12-332

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce accepte le dépôt de la planification stratégique pour la municipalité de Sainte-Luce tel que présenté par le comité de travail sur la planification stratégique et ici représenté par madame Martine Caron du *CLD de la Mitis*.

FINANCES

5. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement

2012-12-333

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 1396 à 1479 au montant de 139 409,60 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 44 279,72 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Fonds de règlement

2012-12-334

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 173 à 184, au montant de 202 024,29 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

6. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2012-12-335

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 23 novembre 2012.

7. Transferts budgétaires

2012-12-336

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2012-131 à 2012-182 inclusivement au montant de 152 805 \$ soient et sont autorisés :

| N° | Transfert de \$ | Du G/L CT | Au G/L DT |
|----------|-----------------|--------------|--------------|
| 2012-131 | 965\$ | 02 32000 633 | 02 32000 526 |
| 2012-132 | 965\$ | 02 33000 633 | 02 33000 526 |
| 2012-133 | 4 000\$ | 02 32000 526 | 02 33000 526 |
| 2012-134 | 5 000\$ | 02 32000 521 | 02 33000 631 |
| 2012-135 | 114\$ | 02 11000 310 | 02 11000 200 |
| 2012-136 | 248\$ | 02 11000 310 | 02 11000 493 |
| 2012-137 | 434\$ | 02 13000 670 | 02 13000 414 |
| 2012-138 | 71\$ | 02 13000 640 | 02 13000 522 |
| 2012-139 | 33\$ | 01 21111 000 | 02 19000 459 |
| 2012-140 | 225\$ | 02 19000 970 | 02 19001 970 |
| 2012-141 | 100\$ | 02 19000 970 | 02 19002 970 |
| 2012-142 | 19\$ | 02 22000 442 | 02 22000 421 |
| 2012-143 | 676\$ | 02 22000 525 | 02 22000 526 |
| 2012-144 | 1 985\$ | 02 41300 141 | 02 32000 141 |
| 2012-145 | 680\$ | 02 41300 200 | 02 32000 200 |
| 2012-146 | 9\$ | 02 32000 640 | 02 32000 650 |
| 2012-147 | 6 913\$ | 02 32000 411 | 02 33000 622 |
| 2012-148 | 9 958 | 01 25000 001 | 02 33000 622 |
| 2012-149 | 75\$ | 02 33000 995 | 02 33000 622 |

| | | | |
|--------------|------------------|--------------|--------------|
| 2012-150 | 848\$ | 02 32000 521 | 02 34000 521 |
| 2012-151 | 86\$ | 02 32000 521 | 02 35500 640 |
| 2012-152 | 1 383\$ | 02 41300 141 | 02 41301 141 |
| 2012-153 | 339\$ | 02 41300 200 | 02 41301 200 |
| 2012-154 | 3 032\$ | 02 41200 459 | 02 41301 521 |
| 2012-155 | 3 000\$ | 02 41300 521 | 02 41301 521 |
| 2012-156 | 460\$ | 02 41200 522 | 02 41401 521 |
| 2012-157 | 200\$ | 02 41201 522 | 02 41401 521 |
| 2012- 158 | 253\$ | 02 41300 454 | 02 41401 521 |
| 2012-159 | 500\$ | 02 41301 454 | 02 41401 521 |
| 2012-160 | 500\$ | 02 41400 454 | 02 41401 521 |
| 2012-161 | 500\$ | 02 41401 454 | 02 41401 521 |
| 2012-162 | 128\$ | 02 41401 640 | 02 41401 521 |
| 2012-163 | 248 | 02 41200 459 | 02 41401 521 |
| 2012-164 | 1 178\$ | 02 41500 521 | 02 41501 411 |
| 2012-165 | 289\$ | 02 41400 522 | 02 41501 411 |
| 2012-166 | 107\$ | 02 41500 516 | 02 41501 521 |
| 2012-167 | 300\$ | 02 41501 516 | 02 41501 521 |
| 2012-168 | 137\$ | 02 41501 640 | 02 41501 681 |
| 2012-169 | 148\$ | 02 33000 141 | 02 46000 141 |
| 2012-170 | 40\$ | 02 33000 200 | 02 46000 200 |
| 2012-171 | 138\$ | 02 61000 200 | 02 61000 310 |
| 2012-172 | 1 968\$ | 02 61000 200 | 02 61000 411 |
| 2012-173 | 30\$ | 02 70120 699 | 02 70120 447 |
| 2012-174 | 629\$ | 02 70120 141 | 02 70140 141 |
| 2012-175 | 160\$ | 02 70120 200 | 02 70140 200 |
| 2012-176 | 102 916\$ | 01 38129 001 | 02 70140 411 |
| 2012-177 | 4\$ | 02 70150 681 | 02 70150 521 |
| 2012-178 | 27\$ | 02 70151 200 | 02 70151 141 |
| 2012-179 | 308\$ | 02 70120 141 | 02 70220 141 |
| 2012-180 | 32\$ | 02 70120 200 | 02 70220 200 |
| 2012-181 | 104\$ | 02 70220 522 | 02 70220 511 |
| 2012-182 | 343\$ | 01 23476 002 | 02 70231 670 |
| TOTAL | 152 805\$ | | |

8. Appropriation du surplus non affecté

2012-12-337

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu qu'une somme de 1 506 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissements. De plus, une somme de 1 467 \$ est appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

ADMINISTRATION

9. Rapport du maire sur la situation financière

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, présente le texte du rapport du maire sur la situation financière qui a été adopté antérieurement lors d'une séance extraordinaire.

10. Autorisation pour traverse sentier motoneiges

2012-12-338

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu de donner l'autorisation au Club sportif populaire du Bas-St-Laurent inc. d'utiliser une traverse pour un sentier de motoneiges sur le 3^e rang Ouest à Sainte-Luce à environ 100 mètres à l'ouest du 313, 3^e rang Ouest. La Municipalité se dégage de toute responsabilité tant qu'à l'usage du sentier.

11. Adoption du plan d'intervention municipale en sécurité civile

L'adoption de cette résolution est reportée à une séance ultérieure.

12. Félicitations à la compagnie *Le meilleur pour la faim*

2012-12-339

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le conseil municipal félicite la compagnie *Le meilleur pour la faim* en tant que lauréat dans la catégorie nouvelle entreprise lors du *Gala de l'entreprise Groupe Séma – Mitis 2012*, tenu le 17 novembre 2012.

URBANISME

**13. Présentation de plans d'implantation et d'intégration architecturale
– 272, route 132 Est**

2012-12-340

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 272, route 132 Est, étant constituée du lot 3 464 250 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4280-90-1298, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le parement de bois, le parement (déclin) de fibres de bois comprimé et le parement de vinyle (déclin) sont des matériaux privilégiés pour le revêtement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement sont de nature apparentée ou uniforme sur l'ensemble des façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE toute rénovation d'une habitation s'inspire de l'architecture traditionnelle du secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le P.I.I.A. présenté pour le 272, route 132 Est;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour le 272, route 132 Est tel que décrit ci-précédemment.

– **141, route du Fleuve Ouest (+ dérogation mineure)**

2012-12-341

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 141, route du Fleuve Ouest, étant constituée du lot 3 465 480 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3778-73-4719, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le parement de bois, le parement (déclin) de fibres de bois comprimés et le parement de vinyle (déclin) sont des matériaux privilégiés pour le revêtement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement sont de nature apparentée ou uniforme sur l'ensemble des façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE toute rénovation d'une habitation s'inspire de l'architecture traditionnelle du secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement améliorera l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment respecte les paramètres esthétiques;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le P.I.I.A. présenté pour le 141, route du Fleuve Ouest;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour le 141, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

Demande de dérogation mineure pour le 141, route du Fleuve Ouest

2012-12-342

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 141, route du Fleuve Ouest, étant constituée du lot 3 465 480 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3778-73-4719, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul arrière de 3,95 mètres alors que la marge de recul arrière minimum est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le voisin du côté Ouest a écrit une lettre indiquant qu'il ne s'oppose en rien au projet d'agrandissement de madame Liane Castonguay;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires des résidences voisines;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment ne modifie en rien la percée visuelle que les voisins ont sur le fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère la dérogation comme mineure, compte-tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la dérogation mineure présentée pour le 141, route du Fleuve Ouest;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure présentée pour le 141, route du Fleuve Ouest, telle que décrite précédemment.

DIVERS

21. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait présentation de la correspondance courante.

15. Affaires nouvelles

15.1 Calendrier des séances du conseil

2012-12-343

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2013 s'établisse comme suit :

Les séances du conseil ont toujours lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 heures aux dates suivantes :

- Lundi 14 janvier
- Lundi 4 février
- Lundi 4 mars
- Mardi 2 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 8 juillet
- Lundi 5 août
- Lundi 9 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 11 novembre
- Lundi 2 décembre

15.2 Nominations au comité consultatif d'urbanisme

2012-12-344

Il est proposé par Jocelyn Ross et résolu unanimement de nommer comme membre du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce les personnes suivantes :

- Mme Kina Dionne et Mme Michelle Bérubé pour un mandat de 2 ans;
- M. Yves G. Ouellette et M. François Loisel pour un mandat de 1 an;
- M. Pierre Beaulieu pour la durée de son mandat de conseiller municipal.

15.3 Paniers de Noël

2012-12-345

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu qu'une somme de 50 \$ soit versée à la paroisse de Sainte-Luce et une somme de

50 \$ à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix pour une participation aux paniers de Noël 2012.

15.4 Feuillelet paroissial

2012-12-346

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de louer un espace publicitaire simple dans le feuillelet paroissial – secteur pastoral Vents-et-Marées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au tarif de 90 \$.

15.5 Quai de Sainte-Luce-sur-mer

Cet item à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

15.6 Bibliothèque (secteur Luceville)

2012-12-347

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter de verser un montant de 200 \$ à la bibliothèque du secteur Luceville pour leur souper de Noël.

15.7 Retrait de 2 pompiers et nomination d'un pompier

2012-12-348

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu de modifier la liste des pompiers de la caserne 32 de la municipalité de Sainte-Luce en retirant messieurs Jeannot Fournier et Anthony Lévesque et d'ajouter monsieur Jérôme Beaulieu.

15.8 Proposition BPR (égout domestique – rue St-Viateur)

2012-12-349

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour le prolongement de l'égout domestique, rue St-Viateur, tel que présenté dans un document signé par monsieur Frédéric McSween, ingénieur de la firme *BPR*, pour une somme de 15 900 \$ avant taxes, le tout conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

Cependant, les items relevés de terrain et mise en plan des données ainsi que bordereau de soumission et estimation des coûts, qui totalisent des honoraires de 4 300 \$ peuvent être entrepris immédiatement.

15.9 Demande de renoncement à la réforme de l'assurance-emploi

2012-12-350

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada dévoilait le 24 mai 2012 les modifications apportées au régime d'assurance-emploi, changements qui devraient entrer en vigueur en janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux emplois dans la région sont de nature saisonnière, ce qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps morts, notamment l'hiver;

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs des industries saisonnières pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés représentent une menace pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières,

notamment ceux du domaine du tourisme, de la foresterie, de l'agriculture et des pêcheries;

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs les plus précaires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront priver des prestations auxquelles ils ont droit;

CONSIDÉRANT QUE d'autres changements pénaliseront les prestataires en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Luce exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

15.10 Demande de la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli

2012-12-351

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce appuie la Fraternité des Paramédics de Mont-Joli dans leur démarche d'actualisation des horaires de faction afin de régler les délais d'attente sur le territoire de la Mitis et ce relativement aux services ambulanciers.

16. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Prolongement de l'égout domestique sur la rue St-Viateur
2. Prolongement de l'égout domestique sur la route 132 ouest
3. La remise du quai de Sainte-Luce-sur-mer

17. Fermeture de la séance

2012-12-352

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault, maire

Gaston Gaudreault
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe